

Communiqué de presse

Le 10 juillet 2026

Pompes à chaleur : 156 modèles air-eau de Mitsubishi Electric figurent parmi les équipements éligibles au nouveau bonus CEE

À compter du 1er septembre, les Français choisissant une pompe à chaleur air-eau Mitsubishi Electric, en remplacement de leur chaudière, pourront bénéficier du bonus CEE renforcé.

A la suite de la publication au *Journal officiel* de l'arrêté fixant la liste des modèles de pompes à chaleur (PAC) répondant aux critères de qualité et de résilience industrielle, Mitsubishi Electric annonce que ses pompes à chaleur air-eau figurent parmi les équipements agréés.

Cette reconnaissance permet aux particuliers qui font installer l'un de ces équipements de bénéficier du **bonus prévu dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)**, conformément aux annonces du Gouvernement.

Une reconnaissance des exigences de qualité industrielle

Ce dispositif mis en place par les pouvoirs publics vise à soutenir les pompes à chaleur répondant à des critères exigeants en matière de qualité, de performance et de résilience industrielle qui valorisent notamment les capacités de fabrication et d'assemblage développées en Europe. Il s'inscrit dans la stratégie française de développement d'une filière industrielle compétitive tout en accélérant la décarbonation du chauffage résidentiel. L'arrêté du 2 juillet 2026 fixe la liste officielle des modèles agréés.

L'inscription des pompes à chaleur air-eau Mitsubishi Electric sur cette liste constitue une reconnaissance de la qualité des équipements proposés par le constructeur.

Un avantage concret pour les particuliers

Christophe Haury, Directeur de la Division Chauffage Climatisation de Mitsubishi Electric Europe : « Cette décision apporte de la visibilité à l'ensemble de la filière. Elle valorise les fabricants qui investissent durablement dans la qualité de leurs équipements et offre aux particuliers un soutien financier pour remplacer leur ancien système de chauffage. Nous nous réjouissons que les pompes à chaleur air-eau Mitsubishi Electric répondent à ces nouvelles exigences. »

Une offre immédiatement disponible

Les 156 modèles Mitsubishi Electric concernés sont d'ores et déjà disponibles auprès du réseau de distributeurs et d'installateurs partenaires de la marque.

Cette annonce intervient dans un contexte où la pompe à chaleur constitue l'un des principaux leviers de réduction des émissions de CO₂ du secteur résidentiel et de maîtrise des consommations énergétiques.

Comprendre la pompe à chaleur air-eau en 1 minute

Comment fonctionne une pompe à chaleur air-eau ?

Une pompe à chaleur air-eau capte les calories naturellement présentes dans l'air extérieur pour chauffer l'eau qui alimente les radiateurs ou le plancher chauffant d'un logement. Elle peut également produire l'eau chaude sanitaire.

Contrairement à une pompe à chaleur air-air réversible, qui souffle de l'air chaud en hiver et de l'air frais en été, la pompe à chaleur air-eau est conçue avant tout pour assurer le chauffage du logement et la production d'eau chaude sanitaire.

Contrairement à une chaudière qui brûle du gaz ou du fioul, elle utilise principalement une énergie renouvelable et gratuite : l'air extérieur. L'électricité sert uniquement à faire fonctionner le système et est une énergie décarbonée en France.

Pourquoi remplacer une chaudière par une pompe à chaleur ?

Selon la dernière étude de terrain menée par l'ADEME sur une centaine de maisons individuelles, une pompe à chaleur air-eau correctement dimensionnée permet en moyenne :

- **de réduire d'environ 50 % les consommations de chauffage** par rapport à une chaudière remplacée ;
- **de diminuer fortement les émissions de gaz à effet de serre, jusqu'à 70 % selon les configurations et l'énergie remplacée ;**
- d'améliorer le confort des occupants tout en réduisant la dépendance aux énergies fossiles.

Quel est l'avantage du nouveau bonus CEE ?

Les particuliers choisissant une pompe à chaleur air-eau Mitsubishi Electric figurant sur la liste officielle des modèles agréés pourront bénéficier du **bonus CEE x 5** mis en place par les pouvoirs publics.

En fonction de leurs revenus et des caractéristiques de leur projet, les ménages pourront bénéficier d'un bonus CEE pouvant atteindre jusqu'à 8 500 €, cumulable avec d'autres aides à la rénovation énergétique (comme MaPrimeRenov') dans la limite de 10 800 €).

Retrouvez en pièce jointe la liste des 156 modèles de pompes à chaleur air-eau de Mitsubishi Electric agréés.

A propos de Mitsubishi Electric

Groupe mondialement connu pour la haute technologie et la qualité de ses produits, Mitsubishi Electric est présent en France depuis 1975. Il innove afin de contribuer à améliorer la qualité de vie de chacun, dans l'esprit de sa devise « Changes for the Better ». Il accorde une grande importance aux défis énergétiques et souhaite proposer aux particuliers et aux entreprises des solutions pour réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments, tout en contribuant à réduire leurs coûts de fonctionnement. En effet, précurseur en matière de confort thermique et d'optimisation énergétique, Mitsubishi Electric commercialise une gamme complète de systèmes de chauffage et climatisation destinés aux secteurs résidentiel et tertiaire.

L'entreprise a enregistré un chiffre d'affaires de **5 521,7 milliards de yens japonais** au cours de l'exercice qui a pris fin au 31 mars 2025.

En savoir plus ●

- Sur le groupe Mitsubishi Electric [cliquez ICI](#).
- Sur la marque Mitsubishi Electric, [cliquez ICI](#).
- Sur les technologies et innovations Mitsubishi Electric en matière de chauffage et climatisation, [cliquez ICI](#).
- Sur les solutions Mitsubishi Electric par marché, [cliquez ICI](#).

